

N° 6907³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**modifiant l'article 3 de la loi du 9 mai 2014 relative
aux émissions industrielles**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

(8.12.2015)

Par dépêche du 23 octobre 2015, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles, élaboré par la ministre de l'Environnement.

Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire de l'article unique, d'une fiche financière, d'une fiche d'évaluation d'impact ainsi que d'un texte coordonné de la loi précitée du 9 mai 2014.

L'avis de la Chambre des salariés a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 16 novembre 2015 et les avis de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers par dépêche du 23 novembre 2015. Au moment de l'adoption du présent avis, l'avis de la Chambre d'agriculture, demandé selon la lettre de saisine, n'est pas encore parvenu au Conseil d'État.

*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le projet de loi modifiant l'article 3 de la loi précitée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles a pour objet de redresser une erreur au niveau de la définition du terme „installation“ qui renvoie à l'„annexe VI de la directive“ au lieu de renvoyer, comme le dispose la directive rectifiée 2010/75/UE¹, à l'annexe VII concernant les dispositions techniques relatives aux installations et activités utilisant des solvants organiques.

*

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE*Article unique*

Le Conseil d'État n'a pas d'observation à formuler quant au fond du projet de loi sous rubrique.

*

¹ Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) (refonte)

OBSERVATIONS D'ORDRE LÉGISTIQUE

Intitulé

Le Conseil d'État demande de redresser l'intitulé de la loi en projet en y insérant le mot „de“ derrière les termes „article 3“ et en y supprimant le mot „modifiée“ afin d'écrire:

„Projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles“.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 décembre 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER